

DECLARATION EN MATIERE DE PROTECTION DES DONNEES DE SELVI (« Privacy Notice »)

Personne responsable des données personnelles / Personne de contact

Dans le cadre de votre relation d'affaires avec Selvi & Cie SA (ci-après « SELVI »), nous traitons des informations et données personnelles vous concernant et/ou concernant toute personne qui vous est liée (ci-après « Personne concernée »). Ce traitement se fait en qualité de « Responsable du traitement ». **Le délégué à la protection des données (Data Protection Officer « DPO ») auprès de SELVI, est le Directeur Administratif.**

Dans le cadre de la relation d'affaires, il peut arriver que vous nous fournissiez des informations et/ou que nous ayons connaissance d'une autre manière d'informations sur une autre personne ayant un lien avec votre relation d'affaires. Cette personne est dite « Personne liée ». Elle peut notamment être (i) l'administrateur, le dirigeant ou l'employé d'une société, (ii) le Trustee, Constituant (*Settlor*) ou le Protecteur (*Protector*) d'un trust, (iii) le détenteur à titre fiduciaire (*Nominee*) ou l'ayant droit économique d'un compte, (iv) le détenteur d'intérêts substantiels dans un compte, (v) le détenteur de contrôle, (vi) le bénéficiaire d'une transaction spécifique, ou (vii) tout détenteur de procuration (représentant ou agent).

De ce fait, nous vous prions de contacter toutes les Personnes liées dans le cadre de votre relation d'affaires avec SELVI et leur transmettre cette Déclaration en matière de protection des données ou son contenu (également disponible sur le site Internet de SELVI).

En cas de questions relatives à cette *Privacy Notice* ou le traitement de vos données personnelles (y compris celui de vos Personnes liées), vous pouvez contacter votre personne de contact auprès de SELVI ou notre délégué à la protection des données (DPO).

Traitement des données personnelles

Conformément à la législation en vigueur, SELVI est soumise à des obligations de confidentialité/respect du secret découlant notamment de la protection des données, des contrats, du secret professionnel ou du secret bancaire. Les données personnelles traitées dans le cadre des relations d'affaires sont soumises à ces obligations, dans les limites prévues par les diverses législations et réglementations applicables.

La présente *Privacy Notice* décrit comment vos données personnelles sont traitées (collecte, traitement, utilisation, conservation, transmission), elle ne remplace en aucun cas nos conditions générales et autres documents contractuels.

La transmission de certaines données personnelles des clients de SELVI peut être obligatoire dans le cadre des obligations légales et réglementaires auxquelles notre Maison est soumise. L'absence de communication de ces données peut entraîner l'empêchement/la cessation de la poursuite d'une Relation d'affaires ou la fourniture de certaines prestations.

Les opérations de traitement de vos données sont habituellement effectuées directement par SELVI, mais peuvent également faire l'objet de traitement par des tiers auxquels SELVI fait appel dans certaines circonstances (« Sous-traitants »).

SELVI n'est responsable du Traitement des données personnelles que dans la mesure énoncée par cette *Privacy Notice*.

Données personnelles traitées

Les « données personnelles » sont toute information permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique (p.ex. : nom, prénom, no de passeport ou combinaison de données).

Les données personnelles des Personnes concernées traitées par SELVI peuvent inclure :

- Des données d'identification (p.ex. : nom, adresse, no de téléphone, adresse électronique) ;
- Des caractéristiques personnelles (p.ex. : date de naissance, pays de naissance) ;
- Des informations professionnelles (p.ex. : emploi et historique professionnel, titre, pouvoir de représentation) ;
- Des identifiants émis par des organismes publics (p.ex. : passeport, carte d'identité, no d'identification fiscal, no national d'assurance, no de sécurité sociale) ;
- Des informations financières (p.ex. : coordonnées bancaires) ;
- Des données relatives aux investissements (p.ex. : profil d'investissement, préférences en matière d'investissements, montants investis, types d'investissements détenus, rôle dans une transaction, détail des transactions) ;
- Des informations transmises par l'utilisation de technologies de type site internet et courriels.

Finalité et Base légale du traitement des données

Les données personnelles dont SELVI dispose, sont traitées dans des buts spécifiques (« Finalités ») et en conformité avec les bases légales applicables.

Le traitement des données peut découler de l'exécution d'un contrat auquel le Client (et/ou une Personne liée) est partie, du respect des obligations légales ou réglementaires applicables à SELVI, d'un intérêt public prépondérant ou de la poursuite de l'intérêt légitime de SELVI.

Les opérations de traitement des données personnelles, qui sortent du cadre légal ou réglementaire autorisé de ce traitement, feront l'objet d'une demande de consentement préalable de la part des Personnes concernées.

Les opérations de traitement auxquelles SELVI procède incluent les opérations suivantes :

Bases contractuelles :

- Initiation d'une relation d'affaires, ouverture et tenue du compte, y compris toutes les formalités concernant l'identification du Client et des Personnes liées ;
- Tout service fourni par un sous-traitant de SELVI dans le cadre de la relation d'affaires ;

- Gestion, administration des transactions et investissements, y compris tous les services/obligations auxiliaires liés à ces activités et l'identification liée à la personne en tant qu'investisseur ;
- Traitement des demandes de souscription, de conversion et de rachat liés à des fonds d'investissements, ainsi que la gestion de la relation en cours concernant les avoirs détenus dans ces fonds d'investissements.

Bases légales et réglementaires, y compris exigences d'intérêt public :

- Assurer le respect de la législation et réglementation sur les marchés en matière d'instruments financiers et respecter les obligations légales liées à la comptabilité ;
- Fournir de la documentation sur une offre de produits et services aux personnes concernées ;
- Toute coopération avec les administrations compétentes, les autorités de surveillances, les autorités policières et toute autre autorité publique, incluant le fait de communiquer des données personnelles et des données rattachées au compte détenu par le client auprès de SELVI, dans le cadre de demandes d'informations liées à la lutte contre le blanchiment d'argent, la détection de la fraude fiscale et toutes dispositions fiscales suisses ou étrangères auxquelles SELVI est soumise afin de prévenir l'évasion ou la fraude fiscale (p.ex. : FATCA, échange automatique de renseignements) ;
- Prévention de la fraude, la corruption, la fourniture de services financiers en lien avec des personnes ou entités soumises à des sanctions économiques ou commerciales, ainsi que conservation de rapports produits dans ce contexte à des fins de détection ;
- Gestion du risque au sein de SELVI, incluant mais n'étant pas limité aux risques opérationnels et juridiques, risques de marchés, de crédit, de défaut de paiement, de processus, de liquidités et d'image ;
- Enregistrer des conversations téléphoniques avec les Personnes concernées.

Bases d'intérêt légitime :

- Evaluer certaines caractéristiques des Personnes concernées sur la base de données personnelles traitées automatiquement (Profilage, voir point 5 ci-après) ;
- Développer les relations d'affaires avec les Clients ;
- Poursuivre/développer/améliorer/modifier notre organisation commerciale interne et nos activités opérationnelles ;
- Evaluer les risques inhérents à notre activité et prendre des décisions économiques en lien avec cette évaluation du risque ;
- Faire constater, exercer et/ou défendre des droits dans le cadre d'actions en justice, d'enquêtes ou autres procédures similaires ;
- Enregistrer des conversation téléphoniques.

Profilage et automatisation

SELVI ne recourt jamais à de prises de décisions automatisées en relation avec ses Relations d'affaires ou les Personnes concernées.

Cependant, SELVI peut être amenée à évaluer certaines caractéristiques des Personnes concernées en se basant sur des données personnelles traitées automatiquement (« profilage »), notamment aux fins de proposer des offres de services personnalisés, des conseils ou informations en matière d'investissements et dans le cadre du respect de certaines obligations légales et réglementaires.

Dans ce contexte SELVI peut également être amenée à utiliser des technologies permettant d'identifier les niveaux de risques liés à une Personne concernée ou l'activité d'un compte.

Sources utilisées pour la collecte des données personnelles

Les sources utilisées proviennent directement des Personnes concernées ou des personnes qui lui sont liées et/ou d'autres sources externes, telles que les informations transmises par des tiers, les sources publiquement accessibles (p.ex. : listes de sanctions publiées par le SECO, l'ONU, l'UE) ou les informations disponibles par voie d'abonnement (p.ex. : Bloomberg, World-check).

Partage des données personnelles

Les données personnelles ne sont pas transmises à des tiers, hormis dans les cas nécessaires ou utiles en termes de Finalité, à condition que la transmission soit légalement autorisée ou requise, en particulier :

- Transmission à des administrations publiques (y compris autorités fiscales), gouvernementales, tribunaux, autorités de poursuite compétentes, autorité de surveillance financière ou acteurs des marchés financiers (p.ex. dépositaires centraux ou globaux, courtiers, bourses, registres). Dans ces cas, SELVI se réserve le droit d'effectuer lesdites transmissions ;
- Sous-traitants validés par SELVI qui s'engagent à respecter le même degré de protection des données ;
- Auditeurs ou conseillers juridiques.

Transfert de données à l'étranger

Dans le cadre de la Relation d'affaires, SELVI peut être amenée à transférer des données personnelles à l'étranger en particulier :

- En relation avec la conclusion ou l'exécution d'un contrat ayant trait, directement ou indirectement à la Relation d'affaires ;
- En cas de communication répondant à un intérêt public prépondérant ;
- Dans les cas dûment prévus par les lois et règlements applicables.

Ces transferts internationaux peuvent s'opérer vers des juridictions qui (i) garantissent un niveau adéquat de protection des données en matière de Traitements, (ii) bénéficient de décisions constatant le caractère adéquat du niveau de protection, (iii) ne bénéficient pas de telles décisions d'adéquation. Dans ce dernier cas, SELVI n'opérera les transferts qu'en cas d'instruction spécifique du client (p.ex. : transaction vers un pays ne disposant pas de protection adéquate) ou en s'assurant que des garanties appropriées soient fournies.

Droits en matière de protection des données

Sous réserve de la législation applicable, le Client a le droit, sans frais (sous réserve des dispositions sur la protection des données locales en vigueur), de contacter le délégué à la protection des données de SELVI afin de :

- Demander un accès à ses données personnelles détenues par SELVI et d'en demander copie ;
- Cas échéant, demander une rectification ou l'effacement des données personnelles inexactes ;
- Demander l'effacement des données personnelles lorsque leur Traitement n'est plus nécessaire pour atteindre les Finalités, ou n'est pas ou plus licite pour d'autres raisons (sous réserve des durées de conservation obligatoires) ;
- Demander une restriction au Traitement des données personnelles dont l'exactitude est contestée, si le Traitement est illicite ou si les Personnes concernées se sont opposées au Traitement ;
- S'opposer au Traitement des données personnelles (sous réserve des intérêts légitimes de SELVI et des obligations légales) ;
- Recevoir les données personnelles sous un format structuré (droit à la portabilité des données) ;
- Cas échéant, obtenir une copie des garanties adéquates obtenues dans le cadre de transfert des données personnelles à l'étranger ;
- Déposer une réclamation auprès du délégué à la protection des données de SELVI (DPO), en relation avec le Traitement des données personnelles ;

SELVI n'utilise pas de données personnelles à des fins de marketing. Si cela devait néanmoins en être le cas, la Personne concernée a le droit de demander que SELVI s'en abstienne.

En cas du règlement insatisfaisant avec SELVI d'un problème lié au Traitement des données, la Personne concernée peut déposer une réclamation auprès de l'autorité de protection des données compétentes.

SELVI peut traiter des données personnelles, même en cas d'opposition par la Personne concernée, dans les cas suivants : (i) obligation légale, (ii) traitement nécessaire à l'exécution du contrat auquel la Personne concernée est partie, (iii) traitement nécessaire à l'exécution d'un intérêt public prépondérant, (iv) traitement nécessaire au vu des intérêts légitimes de SELVI, y compris la constatation, l'exercice ou la défense d'un droit en justice.

Conservation et archivage des données personnelles

Les données personnelles sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour atteindre les Finalités, sous réserve (i) des obligations légales ou réglementaires applicables à la conservation des données personnelles pour une durée plus longue, (ii) de la conservation à des fins juridiques pour préserver des informations nécessaires, (iii) de la nécessité de conserver ces données en vue de leur utilisation pour la constatation, l'exercice ou la défense des droits de SELVI dans le cadre d'actions en justice.
